



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



Tribunal de l'Entreprise du Bohaut Division de Charlorol

0 7 JUIN 2019

Le Greffer

N° d'entreprise : 0722 930 112

Nom

(en entier): BETON GUY PIRAUX

(en abrégé):

Forme légale : Société Privée à Responsabilité Limitée

Adresse complète du siège : Rue de Florennes, 93, 6280 GERPINNES

Objet de l'acte: PROJET DE FUSION

DESCRIPTION DE L'OPERATION ENVISAGEE

La société Béton Guy Piraux SPRL est, au moment de l'opération proposée aux assemblées générales respectives du 6 mai 2019 des deux sociétés, en possession de 100% des parts de la société Guy Piraux SA.

Dans le cadre de la simplification de la structure du groupe de sociétés et d'une meilleure visibilité des patrimoines, le gérant de la société Béton Guy Piraux SPRL souhaite rassembler en son sein le patrimoine de la société Guy Piraux SA. De même, le conseil d'administration de la société Guy Piraux SA considère que la position de la société dans le groupe ne présente plus d'intérêt sans celle de Béton Guy Piraux SPRL. La fusion permettra également d'une part supprimer des frais de fonctionnement récurrents et d'autre part de donner une meilleure visibilité du patrimoine pour les banques et autres tiers. Elle permettra également de respecter le droit des sociétés (article 1) quant au nombre minimum d'actionnaires.

Le gérant de Béton Guy Piraux SPRL et le conseil d'administration de Guy Piraux SA a donc décidé de proposer à ses Assemblées Générales respectives de procéder à une fusion par la réunion de toutes les parts en une seule main.

L'opération envisagée consiste à transférer par suite d'une dissolution sans liquidation, l'intégralité du patrimoine actif et passif de la société Guy Piraux SA à la société Béton Guy Piraux SPRL.

Cette opération entraînera donc la dissolution immédiate et sans liquidation de la société Guy Piraux SA.

L'opération n'entraîne pas la création d'actions nouvelles.

- 1.DESCRIPTION DES SOCIETES IMPLIQUEES DANS LA FUSION.
- 1.1La société absorbante : Béton Guy Piraux SPRL

La société à responsabilité limitée Béton Guy Piraux SPRL ayant son siège social rue de Florennes , 93 à 6280 Gerpinnes est immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0722.930.112.

La société a pour objet, pour son compte ou pour compte d'autrui en Belgique ou à l'étranger,

l'achat et la vente de toutes valeurs mobilières et plus principalement d'actions, obligations ou titres généralement quelconques, cotés ou non en bourse, la prise de participation financière dans les sociétés de droit belge ou étranger. Cette activité sera exercée exclusivement pour le compte propre de la société.

La société a également pour objet, pour son compte propre, l'achat, la vente, l'échange, la construction, la reconstruction, la location et la gérance de tous immeubles bâtis, ainsi que l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, le lotissement, l'exploitation, la location et l'affermage de tous immeubles non bâtis.

Elle peut prêter, se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

La société pourra agir tant pour son compte propre que pour compte de tiers, directement ou à titre de commissionnaire.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer en Belgique ou

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

à l'étranger, dont l'objet serait analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser directement ou indirectement le développement de ses affaires.

La société pourra d'une manière générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation.

La société pourra réaliser son objet en Belgique ou à l'étranger, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

La société pourra prendre des mandats d'administrateurs et de liquidateur dans d'autres sociétés.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acceptation la plus large.

L'actionnariat actuel est réparti de la manière suivante :

-PIRAUX Benjamin: 99 parts sociales

-PIRAUX Michel: 1 part sociale

1.2La société absorbée : GUY PIRAUX SA

La société anonyme Guy Piraux SA ayant son siège social rue de Florennes, 93 à 6280 Gerpinnes, est immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0411.591.685.

La société a pour objet de faire pour son compte ou pour le compte d'autrui, en Belgique ou à l'étranger, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux transports, agence d'assurances, courtages, achat et vente d'essence et de produits connexes, achat, vente et montage de pièces automobiles, achat, fabrication et vente de béton et de matériaux.

La société pourra de plus, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles ayant des rapports directs avec son objet.

L'actionnariat actuel est détenu en intégralité par la SPRL BETON GUY PIRAUX, soit 300 actions.

2. DATE DE PRISE D'EFFET DU POINT DE VUE COMPTABLE.

La présente opération assimilée à une fusion par absorption et consistant dans le transfert, par suite d'une dissolution sans liquidation, de l'intégralité du patrimoine actif et passif de la société Guy Piraux SA à la société Béton Guy Piraux SPRL, prendra effet le 1er juillet 2019.

Ceci signifie que les opérations de la société Guy Piraux SA seront considérées, du point de vue comptable, comme accomplies par la société Béton Guy Piraux SPRL à partir de cette date.

3. DROITS SPECIAUX

Toutes les actions formant le capital de la société absorbée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages aux détenteurs de celle-ci, de sorte qu'il n'y a pas lieu de créer dans la société bénéficiaire des actions conférant des droits spéciaux.

4. AVANTAGES PARTICULIERS ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES DE GESTION

Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs des sociétés concernées.

5. REGIME COMPTABLE ET FISCAL DE LA FUSION

La fusion sera réalisée avec effet au 1er juillet 2019 sous le régime de la neutralité comptable sur base de situations comptables intermédiaires au 30 avril 2019 approuvées par leurs assemblées générales ordinaires respectives et sur base des états comptables intermédiaires des deux sociétés arrêtés au 30 avril 2019. Ces états comptables seront établis selon les mêmes méthodes et selon la même présentation que les derniers comptes annuels et ont été présentés lors des assemblées générales respectives de proposition de fusion.

Comme indiqué ci avant, il s'agit d'une opération assimilée à une fusion visée par l'article 719 du code des sociétés.

Cette opération est réalisée avec effet au 1er juillet 2019 sur base des situations intermédiaires arrêtées au 30 avril 2019.

Réservé au _ Monitedir belge

Le gérant de la SPRL Béton Guy Piraux et le conseil d'administration de la SA Guy Piraux considèrent que l'opération répond bien à des besoins légitimes de caractère financier ou économique.

6. MENTIONS COMPLEMENTAIRES

- 6.1.Le coût de l'opération de fusion sera supporté par la SPRL Béton Piraux.
- 6.2. Les soussignés s'engagent mutuellement et réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser la fusion de la manière telle que présentée ci-avant, sous réserve de l'approbation de ce projet par l'assemblée générale, en respectant les prescriptions légales et ce conformément aux dispositions des articles 693 à 718 du Code des sociétés.

Les soussignés se communiqueront toutes informations utiles de même qu'aux actionnaires de la manière prescrite par les dispositions légales applicables à la présente opération de fusion.

Les éléments et données échangées dans le cadre de ce projet sont confidentiels.

Les soussignés s'engagent mutuellement et réciproquement à respecter ce caractère confidentiel. Les documents échangés sont numérotés et repris dans un inventaire.

- 6.3. Le présent projet sera soumis à l'assemblée générale des actionnaires de la société à absorber et à l'assemblée générale des actionnaires de la société absorbante, six semaines au moins après le dépôt au greffe du tribunal de commerce, et ce conformément aux dispositions des articles 693 à 718 du Code des sociétés, étant entendu que le gérant et les administrateurs feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que la date de cette approbation puisse être le 31 juillet 2019.
- 6.4. Le présent texte est établi, le 9 mai 2019, à Gerpinnes, en original, chaque version étant équivalente, aux fins d'être déposé au greffe du Tribunal de l'Entreprise du Hainaut, Division de Charleroi, et ce conformément aux dispositions des articles 693 à 718 du Code des sociétés.
- 6.5. La société donne pouvoir à LD Comptafisc SPRL représentée par Monsieur Delporte Geoffrey ayant son siège d'exploitation Rue de la Vallée, 69 A à 6120 NALINNES, avec pouvoir de subdélégation, pour effectuer ce dépôt.

Enfin et conformément à la loi, les organes des sociétés visées convoqueront leur assemblée générale respective chez le notaire Ingrid De Winter avec la fusion faisant l'objet du présent rapport à l'ordre du jour.

Fait à Gerpinnes, le 9 mai 2019, en quatre exemplaires, un pour chaque société et deux pour le greffe du Tribunal de l'Entreprise du Hainaut, Division de Charleroi.

P!RAUX Michel Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).